

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2015

Le conseil municipal se réunissait en séance publique jeudi 26 mars. Après avoir adopté le procès-verbal de la séance précédente, il a délibéré sur les dossiers en cours.

Décisions financières :

Coupe Affouagère « Chabourlioux »

Par délibération en date du 29/10/2014, le Conseil Municipal a autorisé la délivrance d'une coupe affouagère en forêt sectionnale de « Chabourlioux ». Le conseil a accepté la demande des bénéficiaires et des garants de l'affouage pour le règlement des factures d'abattage, de débardage, de sciage et de transport de la coupe pour un montant total de 2.500 € sur les fonds disponibles de la section (4.130 € au 31/12/2014).

Gestion et opération :

Site de Roussillou :

Le Conseil Municipal a décidé de prolonger, par le biais de l'avenant n° 4, le contrat en date du 03/11/2008 confiant à l'EURL IKTUS la gestion et l'exploitation des structures municipales du site de « Roussillou » (réservoir de pêche et chalets-gîtes) pour une période de 6 mois, prenant effet le 1er avril 2015 pour s'achever le 30 septembre 2015.

Délégation du service d'assainissement collectif

À la suite des réunions de la Commission d'Appel d'Offres des 29/01/2015 et 17/02/2015, chaque élu, a été destinataire du rapport du Maire exposant les motifs du choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat. Le conseil a approuvé le choix du Maire et décidé de confier l'affermage du Service Public d'Assainissement Collectif à la Société SAUR, du 1er avril 2015 au 31 mars 2017. Il a approuvé le projet de contrat de délégation, adopté le projet de règlement de service et autorisé le Maire à signer le contrat et l'ensemble des documents afférents.

Travaux :

Aménagement de la plateforme de la Gare

Lors de ses réunions des 20/02/2015 et 06/03/2015 la Commission d'Appel d'Offres a procédé, à l'unanimité, au classement des propositions des 4 entreprises pour les travaux d'aménagement de la plateforme de la gare avec l'installation d'une station de lavage au foirail ainsi que la reprise d'une partie de trottoir 13, Rue de la Santoire. Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le marché avec l'Entreprise « Roger MARTIN » dont l'offre pour la réalisation des travaux d'aménagement de la plateforme de la gare a été classée n° 1 par la Commission d'Appel d'Offres pour un montant total de 333 611,40 € TTC.

Cessions et acquisitions foncières

Biens sectionnaires à vocation agricole :

Par délibération en date du 26/02/2015, le Conseil Municipal avait décidé de conserver provisoirement vacante la parcelle cadastrée Section F n° 71, d'une superficie de 1 ha 66 à 80 ca, sise dans le village de « Freytet ». Suite au rapport des représentants de la commission « agriculture », le Conseil Municipal a décidé d'attribuer cette parcelle à Mr Thierry ALBESSARD qui remplit les meilleures conditions de priorité et de compléter les délibérations précédentes par l'incorporation des critères d'attribution ainsi que la précision des conditions d'attribution.

Administration générale / personnel

Temps d'activité périscolaires

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser la conclusion d'une convention de mise à disposition du personnel du centre de loisirs dans le cadre des T.A.P dans les conditions suivantes : 2 personnes, à raison de 3 H / semaine/ agent, au coût horaire de 12,08 € / agent, à partir de la rentrée scolaire 2014/2015 et jusqu'au 5 juillet 2015.

Information travaux :

Le maire a informé le Conseil Municipal que des études ont été demandées concernant l'aménagement de la route de Gioux, la réfection de la rue du bois de la Tourne (voie principale du lotissement de Saussac) et pour l'aménagement des voies communales de la Sihol et de la Molier. Une étude a également été demandée pour la réalisation d'une plateforme au camping susceptible d'accueillir 5 ou 6 chalets.